

# Formations sur la LPTAA 2019 - 2020

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

**Une attestation de participation de 7 heures par formation sera remise aux participants**

Chambre des notaires du Québec, Barreau du Québec, Ordre des urbanistes du Québec (OUQ),  
Ordre des agronomes du Québec (OAQ), Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ),  
Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), Organisme du courtage immobilier (OACIQ), etc.

**But ultime de ces formations : « être plus autonome avec cette loi »**



**Cécile Demers**  
Formatrice, urbaniste et géographe  
Consultante pour cd urbanistes - conseils

## Laval

7 novembre 2019 / 19 mars 2020 / 5 novembre 2020

## Québec

24 octobre 2019 / 2 avril 2020 / 22 octobre 2020

## Laval

5 décembre 2019 / 16 avril 2020 / 3 décembre 2020

## Québec

21 novembre 2019 / 30 avril 2020 / 19 novembre 2020

## Nouveauté

Nous traiterons également des interventions ne nécessitant plus d'autorisation : Décret 1458-2018, le 24-01-2019

**Objectifs** : Mieux comprendre les interventions autorisées et prohibées en territoire agricole, connaître les différentes situations dans lesquelles une intervention en territoire agricole nécessite une démarche auprès de la **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)** et identifier le formulaire à adresser à la CPTAQ et les principales informations à lui transmettre, le tout avec croquis à l'appui.

**Contenu** : Présentation des divers aspects de la **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)** en s'attardant – plus particulièrement – sur les articles qui indiquent les interventions autorisées et prohibées en territoire agricole.

**Thèmes traités** : Droits acquis, aliénation / lotissement, utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, utilisation d'un lot à des fins publiques, privilèges de la LPTAA (résidences, art. 31, 31.1, 40), utilisation non agricole d'une érablière ou coupe d'érables dans une érablière, enlèvement de sol arable, exclusion, inclusion et réinclusion en zone agricole, demande à portée collective et formulaire requis pour chaque type de demandes, préséance de la LPTAA, etc.

## Pré-requis

Avoir suivi la **Formation 1** sur la LPTAA et ses règlements connexes : « **interventions autorisées ou prohibées** »

**Objectifs** : Mieux comprendre les critères de décisions de la LPTAA applicables aux demandes ; acquérir des aptitudes dans la préparation et la présentation de demandes à la CPTAQ ; démystifier les démarches à faire auprès de la CPTAQ et des autres intervenants ; se familiariser avec le cheminement de ces demandes et la stratégie à privilégier.

**Contenu** : Comment préparer une demande à présenter à la CPTAQ : documents et étapes à réaliser, à partir de cas pratiques.

**Thèmes traités** : Informations clés sur le site de la CPTAQ, objet de la LPTAA et contexte des particularités régionales, critères de décision, recherche d'un « *espace approprié disponible* », demandes assimilées à une exclusion, différentes façons d'intervenir dans une demande, contenu du formulaire et rapport, impacts d'une exclusion ou inclusion / réinclusion antérieures et d'une demande à portée collective, recevabilité d'une demande, à qui transmettre la demande, demande de recommandation pour la CPTAQ, cheminement d'une demande, analyse du « *Compte rendu et orientation préliminaire* », décision CPTAQ et conditions s'y rattachant, rencontre CPTAQ et observations écrites, changement de l'orientation préliminaire, comment savoir si un usage est agricole ?, etc.

Ces formations se distinguent des formations habituelles par la présentation et la remise de **documents visuels et précis** : aide-mémoire, organigramme, croquis, règlements annotés, etc., préparés par **Cécile Demers**, et par le **partage de cas pratiques** (demande CPTAQ versus réglementation municipale) traités au cours de plus de 30 années d'expériences. Les documents facilitent l'acquisition d'une meilleure vue d'ensemble de cette loi et représentent un véritable « **coffre à outils** » dans le traitement d'une demande en territoire agricole.

**Pour réserver votre place, veuillez télécharger, via notre site web [www.cdurbanistes-conseils.com](http://www.cdurbanistes-conseils.com), votre formulaire d'inscription, le compléter et nous le faire parvenir**

**Formations Cécile Demers inc.**



Courriel : [smorin@videotron.ca](mailto:smorin@videotron.ca) / Tél. : 450 424-6336 / Fax. : 450-424-7779

17, boulevard de la Cité-des-Jeunes EST, B-200, Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 0N3